

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 6 MARS 2025

DELIBERATION N° 04/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, MME THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Mylène

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme DESCLOUX Odette

Absents : SAHUN Véronique, SANCHEZ Philippe, Mme RIOUL Françoise

C.A. en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 13

Date de convocation : 25 février 2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 12.

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU
TITRE DU LIEU D'ACCUEIL RSA**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la délibération n° CP2024-02-09-18 de la commission permanente du Département des Bouches-du-Rhône, du 9 février 2024, relative à la mission, d'information et d'accompagnement social des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de contractualisation entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le CCAS de Vitrolles.

Considérant que le CCAS de Vitrolles est signataire d'une convention avec le Conseil Départemental pour le lieu d'accueil RSA dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) depuis 2010.

Considérant que la convention fixe les modalités de mise en œuvre de cette action qui a pour but d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA (BRSA) dans un parcours d'insertion formalisé dans le Contrat d'Engagement Réciproque (C.E.R).

Considérant qu'une demande de subvention de fonctionnement de 66 000€ est sollicitée auprès du Conseil Départemental correspondant aux moyens humains et matériels déployés pour cette action en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

PREND ACTE

De la demande de subvention de fonctionnement formulé auprès du Conseil Départemental pour un montant de 66 000 €.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec le Conseil départemental au titre du lieu d'accueil RSA pour l'année 2025.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZORKA

